

MAIRIE DE LE SOULIE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

Présents : VISTE D. NEGRE R. CROS M-J. PARA J-P. VAILHE Ch. EGGER S

Absents: RAISSAC J (donne procuration à VAILHE Ch.)
ROUDIER M (donne pouvoir à NEGRE R) BELLAY D (donne pouvoir à PARA J.P.)
VOLFINGER L ; ROUANET B

Secrétaire de Séance : EGGER S

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 31 août 2015

Vote : 9

2) Décision Modificative Budget de l'Eau n°1

Section fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
042-6811 Dot aux amort	6267,00 €	042-77 Quote part	6073,00 €
011-6227 Frais acte et cont	-194,00€		
Total	6073,00 €		6073,00€

Section investissement

Dépenses		Recettes	
040-139111 Agce de l'eau	1690,00 €	040-28154 Matérielindus	6267,00€
040-13915 Gpt de collectivté	1054,00€	13-13B Gpt de collect	-194,00€
040-13913 Département	2774,00€		
040-139118 autres	555,00€		
Total	6073,00€		6073,00€

Vote : 9 pour

3) Décision Modificative Budget de l'Eau n°2

Section Investissement

Dépenses	
23-2315 immo en cours	-20000€
21-2154 matériel industr	20000€

Vote : 9 pour

4) Modification plan de financement compteurs des réservoirs :

30% Adour Garonne	3483,00€ ht
35% Fonds de concours	4063,50€ ht
35% Commune	4063,50€ ht
Total	11610,00€ ht

Vote : 9 pour

5) Révision du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

Il est nécessaire de faire procéder à la révision du SDAEP de 2002 en parallèle de la révision du PLU et des DUP des captages en cours.

L'AVP de l'Assistant à Maître d'Ouvrage, Cetur LR est estimé à 79647,00€ ht

Vote : 9 pour

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour ce devis

Vote : 9 pour

Demande de subvention auprès de l'Agence Adour-Garonne pour ce devis

Vote : 9 pour

6) Projet de mise en sécurité, récupération des eaux pluviales et embellissement du cœur de village : l'AVP du Cabinet CETUR LR s'élève à 150 000€ ht

Vote : 9 pour

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Vote : 9 pour

Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Vote : 9 pour

Questions diverses

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 21 septembre 2015.
à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du
5 Août 1884.

A Le Soulié, le 21 septembre 2015

Le MAIRE
Dominique VISTE